

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE MARDI 25 FÉVRIER 2020, À 18 H 30  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-132**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE QU'UN BÂTIMENT À USAGE INDUSTRIEL SITUÉ AU 9515, 7E RUE, SUR LE LOT 6 274 677, NE FOURNISSE PAS MINIMALEMENT UNE UNITÉ DE CHARGEMENT DE GRANDE TAILLE – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 février 2020, le premier projet de résolution numéro PP-132, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation le **mardi 25 février 2020 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise l'aménagement d'une porte de garage plutôt qu'un quai de chargement de grande taille pour le bâtiment industriel situé au 9515, 7e Rue.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 558. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 341, 352, 537, 538, 557, 559 et 560 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 février 2020.

*La secrétaire d'arrondissement substitut*  
*Julie Boisvert*

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)